

Mairie de ST ANDRE-en-VIVARAIS

Nbre de Conseillers :

- en Exercice : 9
- Présents : 6
- Votants : 7

L'an Deux Mille vingt quatre

Le 07 mai 2024 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de ST André-en-Vivaraix
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire bâtiment ancienne
école,
sous la Présidence de M. CAVROY Antoine Maire.

Date de convocation

Adressée individuellement

A chaque membre

Le : 30/04/2024

Présents : BRUYERE CUOQ Patricia, CAVROY Antoine, CHARRIER Brigitte,
MAILLE Nadège, GRANGEON Régis, PAULET Marjolaine

Absents : MARCON Jean Michel, QUIBLIER Aymeric

Pouvoirs : MONGRENIER Julien donne pouvoir à GRANGEON Régis

Secrétaire : GRANGEON Régis a été nommé secrétaire

LISTES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mai 2024

N° 2024 – 15 Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- de fixer à 100 % le taux de promotion pour tous les grades d'avancement dans la collectivité

N° 2024 – 16 Objet : Création poste adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- de créer à compter du 01 mai 2024 un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, échelle C2 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 heures 00 minutes,
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

N° 2024 – 17 Objet : Attribution subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions de cette façon :

Association Effangeas : 500€

Les amis de Brameloup : 500€

Club des boutons d'or : 500€

Association Château de Beaudiner : 700€

L'ACCA : 369.90€

Pompiers de Rochepaule : 200€

Anciens combattants : 125€

Colonie : 500€

Centre socio culturel : 0€

Amicale sapeurs-pompiers Viviers : 0€

N° 2024 – 18 Objet : Choix du fournisseur de plaquettes pour la chaufferie bois communale

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité, la proposition de Lame des Bois au coût de 31€ HT/MAP et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

N° 2024 - 19 Objet : Délibération créant un columbarium et un jardin du souvenir

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

N° 2024 – 20 Objet : Participation financière au FUL - Fonds Unique Logement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2024 sur la base de 0.45€ par habitant soit : 210 habitants * 0.45 € = 94.50 €

N° 2024 - 21 Objet : Mise en conformité électrique du clocher de l'église de Saint André en Vivarais

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

DE METTRE en conformité électrique le clocher de l'église de St André en Vivarais.

VALIDE le montant prévisionnel des travaux et études à hauteur de 11 741.48 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au département dans le cadre d'Atout ruralité et de la Région comme suit :

Département : 4 696.59€

Région : 4 696.59€

N° 2024 - 22 Objet : Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'ACCEPTER les termes de la convention pour la valorisation des CEE,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

N° 2024 - 23 Objet : Modifications des statuts – Val'Eyrieux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux statuts

N°2024 - 24 Objet : Demande de subvention pour le déneigement

Le conseil municipal à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide du département pour les travaux de déneigement effectués sur la voirie communale

DONNE POUVOIR à M. le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 2024 – 25 Objet : Travaux de voirie – Réfection des voies

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux à l'entreprise Vivarois TP pour un montant de 62 370.25 € HT,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au département dans le cadre d'Atout ruralité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

N° 2024 – 26 Objet : Adhésion des communes de St-Romain-Les-Atheux, St-Régis-du-Coin et Jonzieux au syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants

Le conseil municipal accepte la demande d'adhésion des communes de St-Romain-Les-Atheux, St-Régis-du-Coin et Jonzieux au syndicat.